



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 28 AOÛT 2020**  
**\*\*\*\***  
**COMPTE-RENDU DE SEANCE**

L'an deux mil vingt, le vingt-huit du mois d'août à dix-huit heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 24 août 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

**Présents** : Monsieur Hervé DARRIGADE, Monsieur Etienne MOZUL 1<sup>er</sup> adjoint, Madame Caroline JAY 2<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur Maxime CAFFRAY 3<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Yves SERVOIS, Madame Marie PE, Madame Christel PAGEOT, Madame Sylvie POMMIES, Madame Virginie RECART, Madame Laure AURRIAC, Monsieur Mohamed BEKAOUI, Monsieur Patxi LUBERRIAGA.

**Absents Excusés** : Monsieur Mickaël PIONETTI

**Procuration** : Monsieur Mickaël PIONETTI à Monsieur Etienne MOZUL.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Patxi LUBERRIAGA

Date de la convocation : 24/08/2020

Date de l'affichage : 24/08/2020

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

Nombre de membre ayant une procuration : 1

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- Validation et signature du compte rendu du 30 juin 2020 ;
- Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations ;
- Délibérations** :
- 28082020-01 – Décision Modificative n° 1 (DM 1/2020),
- 28082020-02 – Vente terrains de la Gare et d'Angoumé,
- 28082020-03 – Dénomination des 3 rues du lotissement « Le Clos du Vimport »,
- 28082020-04 – Limitation de vitesse « route du Vimport »,
- 28082020-05 – Désignation du référent communal moustique tigre,
- 28082020-06 – Désignation des membres de la CAO du groupement de commande pour l'achat de papier.

Monsieur le Maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Patxi LUBERRIAGA propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 30 Juin dernier à la signature des élus.

Après signature du registre des procès-verbaux par les élus, le Maire poursuit la séance.

### Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations

Monsieur le maire fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

**Décision 2020-02** : de signer un bon de commande avec la société ADOUR MOTOCULTURE de Narrosse pour l'achat d'une citerne équipée diesel de 1500 litres pour un montant de 1 125.00 € TTC ;

**Décision 2020-04** : de signer un bon de commande avec la quincaillerie ANGLES de Dax pour l'achat de matériel pour le service technique comprenant : un rabot, une scie circulaire et une perceuse-visseuse, soit l'ensemble pour un montant de 1 201.64 € TTC ;

**Décision 2020-05** : de signer un bon de commande avec la MIFEN pour un montant de 6 300.00 € pour l'arrachage manuel de la jussie sur une période de 15 jours dans les canaux ;

**Décision 2020-06** : de signer un bon de commande avec la Société ATSA LAGRAULA Florent de Rivière-Saas-et-Gourby pour le fauchage, l'ensilage et l'évacuation de la jussie pour un montant de 33 872.16 € TTC.

**Décision 2020-07** : de signer un bon de commande avec la Société ATSA LAGRAULA Florent de Rivière-Saas-et-Gourby pour le nettoyage du fossé côté station d'épuration pour un montant de 907.20 € TTC ;

**Décision 2020-08** : de signer un bon de commande avec la Société ATSA LAGRAULA Florent de Rivière-Saas-et-Gourby pour des travaux d'ensilage et d'exportation de la jussie de la partie MAEC dans les Barthes pour un montant de 7 560 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces dépenses sont inscrites au budget primitif.

### Délibération n° 28082020-01 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 (DM1)

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Etienne MOZUL Adjoint aux finances pour présenter la décision modificative n° 1. Il précise que cette modification concerne essentiellement l'abondement du compte pour la réhabilitation du fronton pour un montant de 28 000 € et la régularisation des écritures d'ordre et réelles pour l'achat du tracteur tondeuse pour un montant de 24 800 € payable en 4 fois sans frais.

DEPENSES				RECETTES			
N° Compte	Libellé	Budget initial	Proposition	N° Compte	Libellé	Budget initial	Proposition
	<b>Fonctionnement</b>				<b>Fonctionnement</b>		
615221	Bâtiment public	8 000,00	- 1 000,00				
678	Autres charges exceptionnelles	3 948,15	- 3 000,00				
1641	Emprunt 1er annuité pour tondeuse	92 100,00	6 200,00				
16878	Autres organismes et particulières		- 6 200,00				
023	Virement à la section d'investissement		4 000,00				
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		-		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		-
	<b>INVESTISSEMENT</b>				<b>INVESTISSEMENT</b>		
2111	Achat terrain Cazaux reporté	20 000,00	-19 000,00	10222	FCTVA	20 000,00	3 000,00
040-2158	Matériel(tondeuse) écriture ordre	24 800,00	-24 800,00	1641	Emprunt (écriture réelle)	-	24 800,00
2158	Achat tondeuse (écriture réelle)	-	24 800,00	041-16878	Autres organismes (écriture ordre)	24 800,00	- 24 800,00
2313-201903	Réhabilitation fronton	73 000,00	28 000,00				
2318-201702	Circuits pédestres	13 600,00	- 2 000,00				
				021	Virement de la sect. Fonctionnt		4 000,00
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>7 000,00</b>		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>7 000,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>		<b>7 000,00</b>		<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>		<b>7 000,00</b>

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **Délibération 28082020-02 – Vente terrains de la gare et d'Angoumé**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite délibérer sur la vente de terrains communaux et que si des conseillers municipaux sont intéressés par ces terrains, ils devront se retirer de la salle et ne pas participer au débat et au vote.

Madame Virginie RECARTE, intéressée par l'achat d'un terrain constructible et Mme Christel PAGEOT, agent immobilier indépendante se retirent de la salle.

Monsieur le Maire expose l'opportunité qu'à la commune de mettre à la vente, les terrains suivants :

- Le terrain sis 280, route de la Gare cadastré section F n° 299 avec une superficie de 798 m<sup>2</sup> comprenant un bâtiment entrepôt de 70 m<sup>2</sup>. Après débats il est proposé un prix de vente à 85 000 € ;

- Les terrains situés sur la commune d'Angoumé impasse Cazaou et cadastrés B 589, 599, 590 d'une part, et B 591, 601 et 593 d'autre part.

. Concernant les parcelles B 589, 599 d'une superficie de globale de 445 m<sup>2</sup> susceptibles de constituer 1 lot, après débat le prix de vente proposé est 50 000 €. Il est évoqué, sous réserve de faisabilité, l'éventuelle adjonction d'une petite partie de la parcelle 590 longeant la route.

. Concernant les parcelles 591 (77 m<sup>2</sup>), 593 (464 m<sup>2</sup>) et 604 (456 m<sup>2</sup>) une discussion s'engage relative à la faisabilité d'une construction en raison de leur configuration en "longueur". Après débat il est proposé, sous réserve de faisabilité, de constituer 2 lots à un prix de vente de 45 000 € chacun.

Afin de déterminer la situation juridique de ces terrains ainsi que leur superficie exacte, des demandes d'urbanisme et de bornage auprès d'un géomètre sont en cours.

Après la présentation de ces terrains et proposé de les mettre à la vente par une annonce dans le « bon coin », M. le maire sollicite l'avis de son conseil.

Pour : 11 (Mme RECARTE et Mme PAGEOT n'ayant pas participé au débat et au vote).

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération ayant été adoptée, Mme Virginie RECARTE et Mme Christelle PAGEOT réintègrent la salle du Conseil.

## **Délibération 28082020-03 – Dénomination des 3 voies du lotissement « le clos du Vimport »**

Monsieur le maire rappelle que le lotissement « le Clos du Vimport » est en cours de réalisation. Ce lotissement comprend 31 lots. La plupart des lots étant vendus, il est nécessaire de dénommer les voies du lotissement :

- a) Rue du Tintey (voie longeant le bois)
- b) Impasse de la pépinière (voie sans issue au Nord du terrain)
- c) Impasse des maraîchers (voie sans issue au centre du lotissement).
- d) Impasse de Houreuil (pour les 2 lots sortant sur l'impasse de Houreuil).

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Délibération n° 28082020-04 – Limitation de vitesse « route du Vimport »**

Monsieur le maire poursuit qu'en raison de la construction de ce nouveau lotissement « le clos du Vimport », la circulation sur cette voirie départementale en zone agglomérée pourrait être réduite afin de sécuriser les usagers.

Il propose de limiter la vitesse de la traversée du bourg : de la RD 13 depuis le point tri de la gare (route du Vimport) jusqu'à la cabane de bus de « Matilon » (route de la forêt) à 30 km à l'heure.

La signalétique serait à la charge de la commune, sauf en face du lotissement « le clos du Vimport » où le lotisseur s'engage à prendre en charge la pose d'un panneau lumineux ralentissant.

Monsieur le Maire précise qu'une première étude d'aménagement de la traversée du village sera lancée en partenariat avec le conseil départemental dès 2021. Cette étude devra prendre en compte des agencements pour réduire la vitesse, des circulations douces pour les cycles et les piétons afin de sécuriser au mieux les usagers de la route dans le centre bourg.

Dans un premier temps, il propose de limiter la vitesse de traversée à 30 km/h.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Délibération 28082020-05 – Désignation du référent communal moustique tigre**

Le décret n° 2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles conforte le rôle du maire dans la lutte antivectorielle. Dans ce cadre, l'ARS préconise différentes actions en matière de lutte contre le « moustique tigre » qui a colonisé bon nombre de communes landaises dont Rivière-Saas-et-Gourby. L'une des premières dispositions à mettre en place est de désigner un référent « moustique tigre » qui sera chargé de veiller et de participer à la mise en œuvre des mesures de prévention et d'information auprès de la population.

Monsieur Yves SERVOIS propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité.

#### **Délibération 28082020-06 – Désignation des membres de la CAO du groupement de commande pour l'achat de papier**

La commune de Rivière-Saas-et-Gourby s'est engagée dans un groupement de commande avec l'agglomération du Grand Dax pour l'achat de la fourniture de papier. A ce titre, la commune doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour participer à la commission d'appel d'offres du groupement d'achat.

Toutefois, il est précisé que les deux membres désignés doivent être des personnes titulaires déjà élus de la CAO de la commune.

Sont désignés pour la CAO intercommunale :

- Monsieur Etienne MOZUL titulaire,
- Monsieur Maxime CAFFRAY suppléant.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Questions diverses :**

**Salles communales :** En raison de la crise sanitaire du Covid-19, il est décidé de fermer la salle des fêtes au public jusqu'à nouvel ordre. Un arrêté sera pris en ce sens. Toutefois, la salle des associations, le pigeonnier et le mur à gauche seront ouverts aux associations. Un planning sera défini, ainsi qu'un protocole sanitaire à appliquer pour chaque association utilisatrice.

**Agents communaux** : M. le Maire rappelle que suite au dernier conseil municipal, une annonce a été lancée pour l'embauche d'un agent technique polyvalent. Une cinquantaine de candidatures sont parvenues en mairie. Après avoir rencontré 6 personnes, le choix s'est porté sur la personne de Monsieur Nicolas MARCON qui démarrera dans ses fonctions à compter du 7 septembre 2020. Madame Véronique STAMM renforcera le service à la cantine pour 2 heures par jour dès la rentrée des classes.

**Site internet** : Il est en cours de restructuration.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19 heures 40.

Le Maire,